

Délibération n°2025-008 Conseil d'Administration

Formation plénière
Séance du 28 février 2025

Point de l'ordre du jour n°8 :

Modification de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025.

VU les statuts de l'Université d'Orléans ;

VU le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur ;

VU le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU la délibération 2024-55 du Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans du 21 juin 2024 ;

Les enseignants exerçant une fonction figurant dans le tableau ci-joint, peuvent bénéficier d'une Prime de Charges Administratives et/ou d'une Prime de Responsabilités Pédagogiques. Le montant de ces primes est identique à celui des indemnités prévues pour les enseignants- chercheurs au titre de la composante fonctionnelle du RIPEC.

Les corrections apportées depuis la séance du 21 juin 2024 apparaissent en surbrillance dans le tableau joint en annexe.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2024-55 du 21 juin 2024.

Il est proposé d'approuver la modification de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Le Conseil d'administration approuve la modification de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilités pédagogiques et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	28
Membres représentés :	3
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 28 février 2025
Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

PRIMES : année universitaire 2024-2025

CA du 28 février 2025

Fonctions	Nombre potentiel de bénéficiaires	Montant annuel de la prime fonctionnelle	TOTAL	Attribution décharge (quotité de service ou HETD)	Conversion de la prime en décharge (HETD) sur demande	PRP/PCA
Groupe 3 : Responsabilités de direction (Plafond maximum 18 000 euros fixé par arrêté)						
Présidence Conseil Académique/ Vice-Présidence Conseils Centraux	4	8000	32000	1		PCA
Vice-Présidence déléguée	10	5300	53000	1/2		PCA
Direction d'UFR	3	9300	27900	2/3		PCA
Administration provisoire d'une composante	1	9300	9300	2/3		PCA
Sous total global Groupe 3 : Responsabilités de direction	18		122200			
Groupe 2 : Responsabilités supérieures (Plafond maximum 12 000 euros fixé par arrêté)						
Chargé.e de missions auprès de la Présidence	13	4000	52000		27	PCA
Porteur ERC Starting/Consolidator ^{(1) (2)}	2	6000	12000	2/3		
Porteur ERC Advanced ⁽²⁾	1	10000	10000	2/3		
Direction adjointe : UFR	3	3750	11250		25	PCA
Direction adjointe : IUT	4	3500	14000		24	PCA
Direction adjointe : EUK CVL	1	3500	3500		24	PCA
Direction adjointe : INSPE	1	3750	3750	1/2		PCA
Management des formations, prospective et innovation pédagogique (POLYTECH)	1	3750	3750		25	PCA
Direction ou direction adjointe d'Ecole Doctorale cohabilitée ⁽²⁾	5			36 HETD		
Direction ou direction par interim d'unité de Recherche : catégorie 1 ^{(2) (3)}	5	3500	17500	1/6		PCA
Direction ou direction par interim d'unité de Recherche : catégorie 2 ^{(2) (4)}	12	3500	42000	1/3		PCA
Unités de recherche : interlocuteur local de l'Université d'Orléans - catégorie 1 ^{(2) (5)}	1			1/12		
Unités de recherche : interlocuteur local de l'Université d'Orléans - catégorie 2 ^{(2) (6)}	2			1/6		
Direction de Services Communs : UTL	1	2500	2500		17	PCA
Direction de Services Communs : IDF	1	2500	2500		17	PCA
Direction de Services Communs : SUAPSE	1	2500	2500	1/3		PCA
Direction de Services Communs : LLUO	1	2500	2500	1/2		PCA
Direction actions transverses : Haut niveau	1	1300	1300		9	PCA
Direction Institut Confucius	1	2500	2500		17	PCA
Direction actions transverses : MPLS	1	2500	2500	1/2		PCA
Direction du SEFCO	1	2500	2500	1/2		PCA
Sous total global Groupe 2 : Responsabilités supérieures	59		188550			
Groupe 1 : Responsabilités particulières (Plafond maximum 6 000 euros fixé par arrêté)						
Direction d'antennes						
Direction d'antenne : DEG et LLSH Châteauroux	1	2700	2700		18	PCA
Direction d'antenne : DEG Bourges	1	2500	2500		17	PCA
Direction d'antenne : ST Bourges	1	1250	1250		9	PCA
Responsable de centre de formation INSPE	6	2500	15000	1/2		PCA

Chargé.e de missions composantes/missions transverses						
Chargé.e de mission : Formations et Pédagogie (UFR DEG)	1	3 150	3 150		21	PCA
Chargé de mission partenariat (INSPE)	1	1 575	1 575		11	PCA
Chargé de mission qualité (INSPE)	1	1 575	1 575		11	PCA
Direction de la Scolarité (POLYTECH)	1	3 150	3 150		21	PCA
Direction de la formation (OSUC)	1	1 900	1 900		13	PCA
Direction des formations (IUT 45)	1	3 500	3 500		24	PCA
Chargé de mission (UFR DEG)	3	1 350	4 050		9	PRP
Responsabilité particulière : Service International (POLYTECH)	1	2 500	2 500		17	PCA
Responsabilité particulière : Service concours (POLYTECH)	1	1 250	1 250		9	PCA
Direction des relations entreprises (POLYTECH)	1	2 500	2 500		17	PCA
Missions transverses établissement						
Chef.fe de projet VOLTAIRE	1	1 650	1 650		11	PRP
Chef.fe de projet PIX	1	2 500	2 500		17	PRP
VAE : Président de jury	1	2 500	2 500		17	PRP
Chargé.e de mission Projet GSON	1	1 250	1 250			PRP
Coordinateur de grands programmes de recherche et/ou structurants (Europe, Chaire...)/ Coordinateur de projets d'envergure ⁽⁸⁾				1/6 ou 1/3		
Référent chercheurs et étudiants en exil	1			1/2		
Responsables de structures internes composantes						
Direction de structure interne : UFR DEG	3	2 500	7 500		17	PCA
Direction de département : UFR LLSH ⁽⁷⁾	4	1 900	7 600		13	PCA
Direction de département : UFR LLSH ⁽⁷⁾	3	2 500	7 500		17	PCA
Département : UFR ST ⁽⁷⁾	5	1 250	6 250		9	PCA
Département : UFR ST ⁽⁷⁾	1	1 900	1 900		13	PCA
Chef.fe de Département IUT	16	3 500	56 000		24	PCA
Direction de spécialité (POLYTECH dont 3 en ressources propres)	8	2 500	20 000		17	PCA
Direction du pôle Humanités (POLYTECH)	1	2 500	2 500		17	PCA
Direction de cycle intégré : Parcours des écoles d'ingénieur (PEIP - POLYTECH)	1	2 500	2 500		17	PCA
Direction des études cycle 1 - 3 années L1/L2/L3 (EUK et Formation Médicale)	2	2 400	4 800		16	PRP
Direction des études cycle 2 - 2 années M1/M2 (EUK)	1	1 600	1 600		11	PRP
Montage cycle 2 Formation Médicale	1	1 600	1 600		11	PRP
Responsable du bloc Professionnalisme (EUK CVL)	1	2 000	2 000		14	PRP
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires (SEFCO)	4	1 200	4 800		8	PRP
Responsable pédagogique LP, M1, M2 (en alternance) (SEFCO)	4	1 553	6 212		11	PRP
Sous total global Groupe 1 : Responsabilités particulières	81		187 262			
TOTAL GLOBAL	158		498 012			

(1) ERC : European Research Council

(2) Fonctions occupées par des Enseignants-Chercheurs de l'Université d'Orléans

(3) Liste des Unités de Recherche catégorie 1 = CEDETE, REMELICE, VALLOREM, L'IRSO, ERCAE

(4) Liste des Unités de Recherche catégorie 2 = PRISME, P2E, ICOA, LIFO, LLL, LEO, POLEN, CRJP, INEM, LPC2E, GREMI, CEMHTI

(5) Liste des co tutelles catégorie 1 : CIAMS

(6) Liste des co tutelles catégorie 2 : IDP, LAME

(7) Montant variable selon effectifs et nombre de parcours de formation concernés

(8) Selon le type de projet

Dispositions réglementaires : Le CA ne se prononce pas sur ces informations